



PROJET DE LOI DE FINANCES 2017

ANALYSE TECHNIQUE ET POLITIQUE DU CNAJEP

*Mission sports, jeunesse et vie associative
Programme 163 « jeunesse et vie associative »*

Décembre 2016

Cette analyse s'appuie sur une étude du programme 163, à laquelle s'est ajoutée deux auditions : l'une en avril 2016 avec Daniel ZIELINSKI et Gérard BESSIERE, Inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports, dans le cadre d'une Mission d'évaluation des dispositifs de soutien à la vie associative et l'autre en septembre 2016 avec Patrick VIGNAL député et rapporteur pour avis sur la mission «Sports, jeunesse, vie associative» du PLF 2017.

Cette analyse a également été complétée par une réunion de travail, le 15 décembre, avec le cabinet de Monsieur KANNER (Directrice adjointe de cabinet en charge de la jeunesse, Conseiller budgétaire, Conseillère pour les politiques éducatives et la vie associative et Cheffe de la division Finances de la DJEPVA).



Sommaire

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE tels que présentés par le ministère	3
ELEMENTS D'ANALYSE TECHNIQUE ET POLITIQUE	5
■ Un budget en hausse mais au bénéfice d'une action sur trois !	7
ACTION 1 - Développement de la vie associative.....	10
ACTION 2 - Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	12
ACTION 3 - Actions particulières en direction de la jeunesse.....	14
■ Des indicateurs de performance toujours inadaptés.....	14
Annexe 1 - Récapitulatif des dépenses d'interventions du ministère.....	16
Annexe 2 – Communiqué du Mouvement associatif concernant le CICE associatif	17
Annexe 3 – Discours budget Patrick KANNER	18
Annexe 4 – Auditions du Cnajep	21
Annexe 5 – Extrait choisi de l'Avis n° 4126 présenté au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur le projet de loi de finances pour 2017, Tome x sport, jeunesse et vie associative par M. PATRICK VIGNAL, Député.	22



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE tels que présentés par le ministère

Le programme « Jeunesse et vie associative » regroupe une partie des crédits alloués aux politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du développement de la vie associative. Ces problématiques sont, par nature, partagées entre de multiples intervenants. Les politiques de jeunesse, comme celles qui accompagnent la vie associative ou l'éducation populaire, font en effet l'objet d'une mobilisation inter ministérielle importante dont il est rendu compte sur le plan budgétaire dans deux documents annexes à la loi de finances : le document de politique transversale « Politiques en faveur de la jeunesse » et le jaune budgétaire « Effort financier de l'Etat en faveur des associations ».

La mission sports, jeunesse et vie associative prévoit de privilégier les **quatre axes d'intervention suivants** :

1- Favoriser le développement de la vie associative et de l'engagement citoyen

- Le « New deal » avec le monde associatif amorcé en 2016 se poursuivra en 2017. Il se traduit par un « choc de simplification » afin d'alléger les démarches et le fonctionnement quotidien des associations.
- L'engagement bénévole est visé dans le projet de loi « Egalité et Citoyenneté » qui prévoit la création d'un congé d'engagement qui permettra à tout dirigeant associatif de prendre un congé non rémunéré de six jours maximum par an.

2- Renouveler les actions d'éducation populaire

- Des fabriques d'initiatives citoyennes sont mises en place (23 l'ont été en 2015 et 24 en 2016) qui ont pour objectif de renforcer la citoyenneté en favorisant la mise en œuvre d'actions concrètes.
- Développer la qualité des accueils collectifs de mineurs (avec ou sans hébergement) : les « colos nouvelle génération » doivent permettre aux enfants et adolescents de faire l'expérience de la mixité sociale.



3- Donner la priorité à la jeunesse

Le Président de la République a inscrit les politiques en faveur de la jeunesse au premier rang des priorités du quinquennat. L'objectif étant de faire en sorte que les jeunes vivent mieux en 2017 qu'en 2012 !

- l'accès à l'information : en 2017, les jeunes bénéficieront d'une information individualisée en matière de couverture santé.
- La mobilité internationale : la DJEPVA assure le suivi et le cofinancement à hauteur de 13,5 M€ de trois « opérateurs » de mobilité dans le champ de l'éducation non formelle : « Erasmus + » soutenu par les crédits européens, l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).

4- Développer le service civique

La montée en puissance du service civique est une priorité du Gouvernement.

Le service civique est le principal dispositif du programme, 390 M€ soit **82%** des crédits lui sont consacrés.



ELEMENTS D'ANALYSE TECHNIQUE ET POLITIQUE

Budget global BOP 163 (hors titre 3)

Programme 163	2012	2013	2014	2015	PLF 2016 Initial	2016 Autorisations d'engagement	PLF 2017 initial
ACTION 1 Développement de la vie associative	12 712 400	12 700 000	12 690 000	17 429 274	19 481 854	26 099 964	17 507 761
ACTION 2 Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	77 287 600	72 821 000	70 610 000	66 698 995	69 953 830	71 476 330	69 211 938
ACTION 3 Actions particulières en direction de la jeunesse	140 000 000	160 000 000	146 000 000	148 551 955 ¹	301 629 368	294 633 368	390 000 000
	230 000 000	245 521 000	229 300 000	232 680 224	391 065 052	392 209 662	476 719 699

Le budget global du BOP 163 – titre 6 est à la hausse pour 2017.

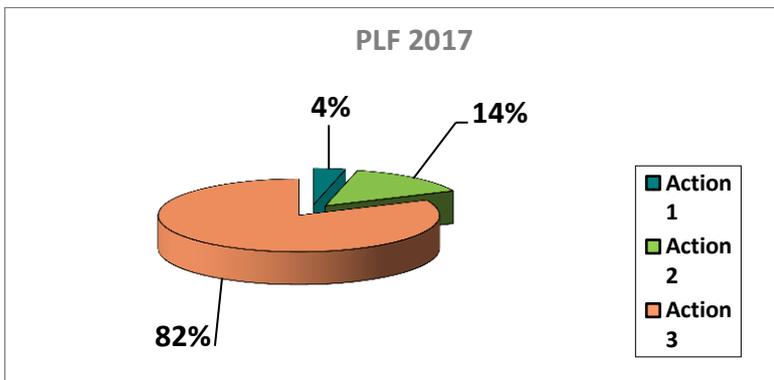
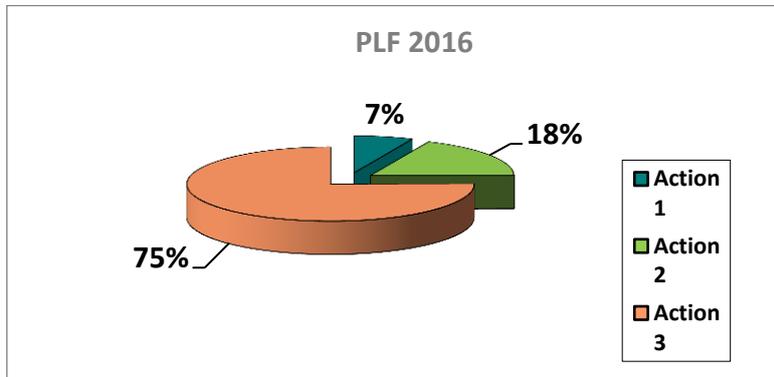
Nous avons fait le choix de mettre deux colonnes pour l'année 2016 : l'une indiquant les montants dans le PLF initial et l'autre indiquant les autorisations d'engagement. Ainsi, il est possible de constater que les montants prévus ont été revus à la hausse pour les actions 1 et 2 tandis que l'Action 3 a connu une autorisation d'engagement moins élevée.

Le budget global du BOP 163 connaît une hausse de **8%** par rapport à 2016. L'objectif prioritaire est clairement annoncé : **rendre le service civique universel.**

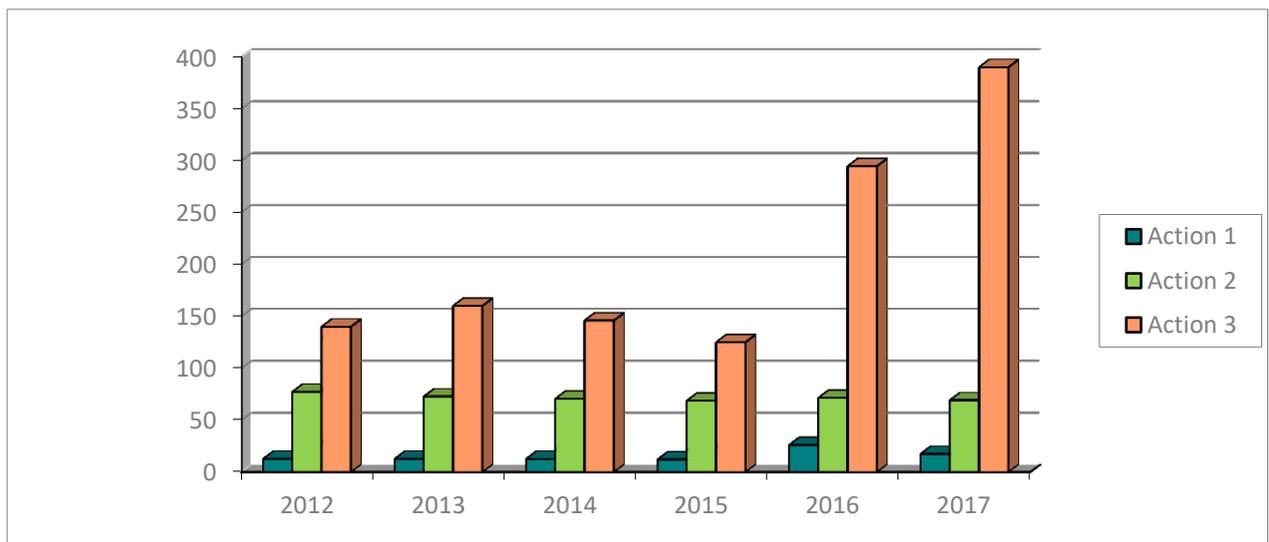
¹ Ce chiffre comprend 148 402 355 euros au titre 3 et 149 600 euros au titre 6.



Répartition en pourcentage par Action



Evolution de la répartition du budget par action (en millions d'euros)





■ Un budget en hausse mais au bénéfice d'une action sur trois !

Cette année, les budgets 2017 et 2016 sont plus simples à mettre en comparaison que l'année précédente (entre 2016 et 2015) car il y a une continuité des actions et des sous-actions ; en revanche, il est toujours difficile de cerner les éléments détaillés de l'investissement du Gouvernement en termes de politiques jeunesse transversales, partagées entre les différents intervenants mais nous pouvons citer par exemple la généralisation de la Garantie jeunes à partir de janvier 2017 qui n'apparaît pas dans le BOP 163 car étant rattachée au Ministère de l'emploi.

L'analyse du programme 163 du projet de loi de finances 2015 fait apparaître **plusieurs tendances** :

■ un budget contraint ...

 La réunion de travail avec le Cabinet de Monsieur KANNER a permis de comprendre dans quelle contrainte budgétaire ce ministère opérait : en effet le cadrage budgétaire du Premier Ministre pour l'année 2017 exigeait une diminution de -5% sur l'enveloppe globale eu BOP 163. Ce qui laisse à voir une incohérence entre une priorité jeunesse énoncée et la baisse du budget envisagée. Cependant le Ministre a réussi à maintenir l'enveloppe globale.

Hormis l'effort conséquent pour appuyer le développement du service civique, l'obligation de respecter la stabilité des engagements internationaux (OFAJ, OFQJ, CONFEJES), la construction budgétaire du programme 163 laisse une marge de manœuvre très faible. Les crédits d'intervention enregistrent des baisses variables : **de -3% à -26%** par rapport à 2016.

■ Le budget en hausse ne doit pas masquer la baisse globale des deux Actions concernant « le développement de la vie associative » et « les actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire »

 Le budget global du programme 163 est à la hausse et uniquement à la faveur de l'action 3 : en effet cette année les actions 1 et 2 sont à la baisse. Chaque année nous faisons le constat que « le développement de la vie associative » et « les actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » sont en proportion désavantagées mais cette année cela est encore plus criant.



- **Poursuite de l'érosion du financement alloué aux associations de jeunesse et d'éducation populaire ?**

Pour rappel :

Les crédits alloués aux associations de jeunesse et d'éducation populaire, tant à l'échelon national qu'au niveau déconcentré, avaient subi une saignée de près de **30 %** entre 2008 et 2012.



Les projets de loi de finances 2013 et 2014 étaient venus juguler la fragilisation continue du soutien financier de l'Etat.

Le PLF 2015 marquait une nouvelle inflexion avec une diminution de 500 000 € (**-5,5 %** par rapport à 2014) de l'enveloppe dédiée aux conventions liant le ministère aux têtes de réseau nationales.

Le PLF 2016 poursuivait la baisse : **- 687 631 euros** pour le « soutien aux associations nationales JEP » et **- 15 588 euros** pour les « subventions aux fédérations nationales et régionales sur projets vie associative ».

Le PLF 2017 continue de diminuer le soutien national aux AJEP (**- 697 118 euros**), soit **- 1 384 750 euros** depuis 2015, ce qui représente une baisse de **26 %** depuis 2014 (-1 884 750 euros).

Cependant nous constatons, dans le PLF 2017, une forte augmentation du soutien aux fédérations nationales et régionales (**+ 280 779 euros**).

- **Le choix de l'Etat de concentrer ses maigres moyens sur des programmes et dispositifs qu'il gère en direct, au détriment d'une politique d'accompagnement et de développement de la vie associative autonome.**



Cette orientation, déjà constatée lors des précédents exercices, se poursuit en 2017, avec la préservation ou l'augmentation d'un certain nombre de crédits alloués aux établissements sous tutelle du ministère et liés aux accords avec d'autres pays (OFAJ, OFQJ, CONFEJES) ou aux dispositifs publics (service civique).

Par ailleurs, le soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire nous paraît déterminant à l'heure où elles sont appelées à se mobiliser fortement dans la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques publiques (priorité jeunesse, refondation de l'école, ...).



▪ **Un investissement toujours plus important dans le Service civique**



Bien qu'il nous ait été affirmé que l'ambition d'atteindre 150 000 jeunes engagés en service civique à l'horizon 2017 n'entraînait pas des arbitrages internes au programme 163 et ne se faisait pas au détriment des autres lignes, force est de constater que l'investissement ne concerne que cette action.

A l'heure de l'accroissement des besoins d'accompagnement liés à la montée en puissance quantitative et qualitative du service civique et à l'accueil des volontaires, le soutien aux associations est d'autant plus important.

Par ailleurs, l'une des principales réformes concernant ce programme consiste à « soutenir une véritable culture de l'engagement dans notre pays ». Elle ne peut pas, selon nous, se réduire au service civique.

▪ **L'absence d'ambition pour l'éducation populaire**



Nous regrettons qu'aucune ambition ne se dégage de ce projet de loi de finances en faveur d'une politique renouvelée d'éducation populaire. Le projet des fabriques d'initiatives citoyennes nous semble une expérimentation très intéressante, il ne constitue pas pour autant une politique pour l'éducation populaire. Pourtant, des recherches/études/observation à la mise en œuvre de la compétence partagée Education populaire dans les territoires, les chantiers sont diverses et ne manquent pas !

▪ **Contexte : les crédits du CIEC, la Loi Egalité Citoyenneté, mesures à suivre ...**



Nous avons salué les nouveaux moyens mobilisés grâce au CIEC en mars 2015, mais nous nous interrogeons sur la capacité à soutenir dans la durée des orientations et des actions. Ces crédits et les actions qu'ils ont permis n'ont pas l'assurance de se poursuivre.

La Loi EC inscrit des possibilités tels que le congé d'engagement, le compte engagement citoyen, la reconnaissance de l'engagement dans les parcours universitaires, ... mais ne constituent pas un changement dans le soutien au champ jeunesse et éducation populaire.

Des mesures sont à suivre :

- Le dispositif « embauche PME » pour lequel les associations sont éligibles (en 2016, **10 000 associations** en ont été bénéficiaires) : **700 millions d'euros** supplémentaires y seront consacrés en 2017.
- Le CICE associatif : mesure fiscale créant un crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires pour les organisations à but non lucratif. [\[Annexe 2\]](#)



- La mise en œuvre du CEC (compte engagement).
- La généralisation de la Garantie jeunes.

■ La cour des petits ...



Lors de son discours présentant le budget de son ministère dans le cadre du PLF 2017, le 30 septembre 2016, Monsieur KANNER précisait que le Gouvernement poursuivait la volonté d'assainir les comptes publics : « nous serons passés d'un déficit qui représentait 5,1 % de la richesse nationale fin 2011 à un déficit de 2,7 % en 2017, soit une réduction de presque moitié. Mais cette volonté se conjugue avec une baisse des impôts pour les plus modestes et la préservation de domaines d'intervention prioritaires. Ceux dont j'ai la charge, et notamment la jeunesse, en font partie. »

Bien que le budget 2017 souhaite répondre à la priorité du Président de la République : « préserver notre démocratie et assurer la cohésion nationale », bien que le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports affirme que son ministère est un acteur majeur de cette ambition, force est de constater que le budget de ce ministère revient à **0,36 %** du budget général de l'Etat [\[Annexe 3\]](#)

ACTION 1 - Développement de la vie associative

Cette action connaît pour 2017 une baisse globale qui se traduit par une baisse de tous les montants sauf celui concernant le soutien aux fédérations nationales et régionales.

Le montant le plus élevé concerne le FDVA qui soutient environ 6 000 projets par an pour des formations de 12 à 25 bénévoles. Mais ce montant est en baisse depuis trois ans.

Au cours des débats parlementaires et aux questions posées par les députés, le Ministre de la jeunesse légitime cette baisse en raison d'une sous-exécution de la ligne budgétaire ces dernières années. Ce terme de « sous-exécution » n'est pas approprié puisqu'il sous-entend « non-utilisation par les associations », or, seulement 60% des besoins de formation des associations sont couverts au niveau national et 66% des besoins au niveau régional ! En réalité, cette « sous-exécution » est une « autre exécution » par les Directions régionales. En effet, en régions, les lignes sont fongibles et un certain nombre de Préfets fait le choix de flécher ces fonds vers le soutien aux actions locales afin de compenser la baisse régulière de cette ligne. Le ministère a donc décidé pour 2017 de reporter directement (en amont) ces fonds à hauteur de 1 000 000 d'euros du FDVA vers le soutien aux



associations locales. Ces «mouvements» financiers ne sont guère visibles sur des lignes qui de toutes les façons sont en baisse.

Nous nous interrogeons *in fine* sur l'opportunité de ces transferts, le maintien de ces lignes pour la formation des bénévoles nous aurait semblé un signal positif non négligeable.

L'évolution significative réside dans l'augmentation du soutien en effet aux fédérations nationales et régionales. Il s'agit selon le ministère de soutenir soit des fédérations nationales actives en matière de développement du bénévolat et d'engagement citoyen, soit pour des initiatives fédératrices ou innovantes en matière de développement de la vie associative : **15** structures ont été aidées en 2015 telles que le Mouvement associatif, France Bénévolat ou encore le Réseau nationale des maisons des associations.

Cependant, nous nous inquiétons de constater que le soutien aux AJEP est encore en baisse. Le Ministre Patrick KANNER se félicitait : « *Jamais autant de CPO n'auront été signées + 30 %* » mais avec une baisse du montant de **- 9 %** !

A noter : les autorisations d'engagement pour l'année 2016 sur cette Action 1 se sont révélées à hauteur de 26 099 964 euros pour un montant annoncé de 19 481 854 euros. Cela représente un montant supérieur de 6 618 110 euros dont nous n'avons pas réussi à trouver le détail.

Budget détaillé de l'Action 1

Action 1	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Autorisations de paiement 2014	PLF 2015	PLF initial 2016	PLF 2017
CRIB	1 180 000	1 170 000	1 170 000	1 170 000	1 248 706	1 186 270
FDVA	10 830 000	10 830 000	10 830 000	10 810 000 ²	9 632 474	8 150 851
DDVA	300 000	300 000	290 000	290 000	273 893	260 198
Subventions aux fédérations nationales sur projets « Vie Associative »	400 000	400 000	400 000	400 000	384 412	665 191
Soutien aux associations nationales JEP					7 942 369	7 245 251
	12 712 400	12 700 000	12 690 000	12 670 000³	19 481 854⁴	17 507 761

² Le montant initial est de 10 310 000 auquel s'ajoute 520 000 euros obtenus suite aux amendements parlementaires.



ACTION 2 - Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire

Cette action connaît pour 2017 une **baisse globale**.

Pour rappel : - 3 % en comparaison à 2014, -6 % depuis 2013, -11 % depuis 2012 ...et – **41 %** depuis 2008. Seul le budget 2016 lui consacrait une augmentation mais qui ne se poursuit pas en 2017.

Ce que nous constatons :

- ▶ Soutien logistique de l'administration : une ligne très en baisse environ **-37 %**
- ▶ Le soutien aux actions locales : baisse environ **- 3 %**
- ▶ Information Jeunesse : cette ligne concernant le CIDJ est en baisse **- 5 %** environ
- ▶ Loisirs éducatifs des jeunes : cette nouvelle ligne est une suite du CIEC ; elle concerne le soutien aux « colos nouvelle génération » et prévoit un montant en baisse par rapport à 2016 d'environ **- 26 %**
- ▶ Échanges internationaux : cette ligne est stable
- ▶ Le soutien aux Métiers de l'animation est en augmentation : **+ 360 840 euros**
- ▶ Le soutien aux CRIJ est en hausse environ **+ 2 %**
- ▶ FONJEP : cette ligne est en augmentation environ **+ 2 %**

[...] *Le rapporteur a pu constater par lui-même lors de ces rencontres les inquiétudes profondes et légitimes qui traversent l'ensemble du milieu associatif.*

L'engagement sans précédent du gouvernement, notamment au travers de sa politique en faveur de la jeunesse, n'a pas réussi à le rassurer pleinement. Ce contraste entre les actions annoncées et mises en œuvre au niveau ministériel et le ressenti des personnes engagées sur le terrain résulte directement d'un manque de vision d'ensemble quant à ce que peut être une politique en faveur des associations.

Une telle politique est nécessairement portée par une ambition : on peut demander aux associations de faire plus et mieux à condition de leur allouer l'ensemble des outils dont elles ont besoin, à savoir :

- de la confiance dans les relations nouées avec les pouvoirs publics ;
- des moyens financiers suffisants et pérennes ;
- et un renforcement des compétences à disposition.

Le présent rapport ne se contente donc pas de faire un constat alarmiste de la situation ni d'énumérer les mesures positives prises par la majorité depuis quatre ans : il entend démontrer qu'il existe des pistes, dans chacun de ces grands axes, capables de redonner au monde associatif suffisamment de marge de manœuvre pour continuer à innover et à dynamiser nos territoires [...] Avis n°4126 Patrick VIGNAL p.19



³ Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 17 429 274 euros.

⁴ Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 26 099 964 euros.

**Budget détaillé de l'Action 2**

Action 2	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Autorisations de paiement 2014	PLF 2015	PLF initial 2016	PLF 2017
Soutien logistique de l'administration	1 080 000	980 000	930 000	930 000	1 278 429	803 669
Activités de jeunesse	470 000	370 000	370 000	370 000	356 349	338 533
INJEP – Etudes, observations					489 617	465 136
PEJA/Erasmus+	110 000	110 000	110 000	110 000		
Certification VAE	500 000	500 000	450 000	450 000	432 463	
Réseau Information Jeunesse (CIDJ + CRIJ selon les années)	8 590 000	8 110 000	2 510 000	2 510 000	2 297 766	2 182 877
Soutien aux CRIJ					4 054 954	4 152 206
INJEP	3 330 000	3 331 000	3 330 000	3 290 000		
FONJEP	24 970 000	24 880 000	24 880 000	24 880 000	30 732 720	31 432 720
Soutien aux associations nationales JEP	9 130 000	9 130 000	9 130 000	8 630 000		
Soutien aux actions locales	12 865 000	12 870 000	16 050 000	14 700 000	13 346 710	12 904 375
Participation / Envie d'Agir	3 000 000	0	0	0	0	
Echanges internationaux	12 810 000	12 820 000	13 780 000	13 780 000	13 883 251	13 883 251
OFAJ	10 553 200	10 550 000	11 550 000	11 550 000	11 553 200	11 553 200
OFQJ	1 964 860	1 960 000	2 000 000	1 960 000	1 964 860	1 964 860
CONFES	300 000	300 000	270 000	270 000	259 478	259 478
Soutien aux métiers de l'animation	700 000	700 000	0	0	1 000 000	1 360 840
Loisirs Educatifs des jeunes					3 360 000	2 492 000
Colos nouvelle génération						
Protection des jeunes	800 000	0	0	0	0	
	77 275 000	72 821 000	70 610 000	68 720 000⁵	69 953 830⁶	69 211 938

[...] Le rapporteur pour avis estime que la diminution de cette part du budget dans des proportions loin d'être négligeables est difficilement compréhensible au regard des objectifs affichés par l'État dans le cadre du « New Deal associatif » annoncé. Il s'inquiète du déséquilibre entre les efforts possibles pour développer le service civique et des contraintes parfois très fortes qui s'exercent sur les autres actions du programme [...] Avis n°4126 Patrick VIGNAL p.11



⁵ Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 66 698 995 euros.

⁶ Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 71 476 330 euros.



ACTION 3 - Actions particulières en direction de la jeunesse

Depuis 2013, cette action concerne exclusivement le service civique.

Budget détaillé de l'Action 3

Action 3	Dépenses 2012	Dépenses 2013	Autorisations de paiement 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017
Service civique	134 000 000	160 000 000	146 000 000	125 000 000	301 629 368	390 000 000
FEJ-Expérimentations	6 000 000	0	0	0	0	0
	140 000 000	160 000 000	146 000 000	125 000 000⁷	301 629 368⁸	390 000 000



[...] le rapporteur souhaite attirer l'attention sur le risque que le caractère très ambitieux de ce dispositif coûteux conduise à une réduction des moyens des autres outils. Il ne faudrait pas que le service civique, qui n'est qu'une réponse partielle aux problématiques de la jeunesse aujourd'hui, ne devienne une solution unique absorbant tous les moyens de l'État au détriment du sport, de l'éducation populaire, etc.[...] Avis n°4126 Patrick VIGNAL p.41



■ Des indicateurs de performance toujours inadaptés

Enfin, nous reformulons les mêmes remarques que l'année dernière quant aux indicateurs de performance rattachés au programme 163, qui témoignent d'une **vision étriquée des enjeux liés à la jeunesse, à l'éducation populaire et à la vie associative.**

- Les indicateurs relatifs à l'engagement et à la mobilité des jeunes sont **centrés sur les dispositifs publics** (service civique, OFAJ, OFQJ, Erasmus +), et ne font aucun cas de la contribution spécifique des acteurs associatifs, réduits à de simples opérateurs ou prestataires. Ces indicateurs tendent également à **segmenter les publics** et à se focaliser sur les « jeunes ayant moins d'opportunités » (JAMO), au détriment d'une approche universelle et décloisonnée des questions de jeunesse.

⁷ Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 148 551 955 suite aux amendements parlementaires.

⁸ Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 294 633 368 euros.



- De manière analogue, le soutien au développement de la vie associative n'est analysé qu'à **travers le prisme des Fonds de soutien** à l'emploi associatif et à la formation des bénévoles que sont le FONJEP et le FDVA. On notera également que ces fonds seront prioritairement fléchés vers les associations « non employeurs ou faiblement employeurs », ce qui tend à **nier le rôle essentiel des têtes de réseau** dans l'accompagnement et la structuration de la vie associative.
- Enfin, l'objectif de sécurisation des accueils collectifs de mineurs (ACM) ne sera évalué qu'au regard du **taux de contrôle** des organisateurs de séjours et des locaux. Cet objectif n'était assorti d'aucun moyen financier dans le programme 163 jusqu'à présent. Rien ne nous permet de penser que dans les nouveaux crédits attribués, des moyens financiers y seraient alloués.

**Annexe 1 - Récapitulatif des dépenses d'interventions du ministère**

N°	Intitulé de l'action	Contenu des sous-actions du BOP 163 jeunesse et vie associative	Dépenses 2012	Dépenses 2013	2014 AP	2015 AP	2016 AP	Projet LF 2017
1	développement de la vie associative	Centres de ressources et d'informations des bénévoles	1 180 000	1 170 000	1 170 000			1 186 270
		CDVA /FDVA	10 830 000	10 830 000	10 830 000			8 150 851
		DDVA	300 000	300 000	290 000			260 198
		soutien aux associations nationales JEP						665 191
		subventions aux fédérations nationales sur projets vie associative	400 000	400 000	400 000			7 245 251
		Sous-total - Action 1	12 712 400	12 700 000	12 690 000	17 429 274	26 099 964	17 507 761
2	actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire	Fonctionnement administration pour soutien logistique :	1 080 000	980 000	930 000			803 669
		activités de jeunesse	470 000	370 000	370 000			338 533
		INJEP - Etudes, observations						465 136
		PEJA, Erasmus+ certification/ VAE	110 000	110 000	110 000			
		certification/ VAE	500 000	500 000	450 000			
		Réseau Information Jeunesse: CIDJ + CRIJ (selon années)	8 590 000	8 110 000	2 510 000			2 182 877
		Soutien aux CRIJ						4 152 206
		INJEP (dont Agence Europe)	3 330 000	3 331 000	3 330 000			
		FONJEP	24 970 000	24 880 000	24 880 000			31 432 720
		soutien aux associations nationales JEP	9 130 000	9 130 000	9 130 000			
		soutien aux actions locales	12 865 000	12 870 000	16 050 000			12 904 375
		Prise d'initiatives et participation des jeunes / Envie d'Agir	3 000 000					
		Echanges internationaux (OFAJ, OPQJ, CONFEJES..)	12 810 000	12 820 000	13 780 000			13 883 251
		OFAJ	10 553 200	10 550 000	11 550 000			11 553 200
		OPQJ	1 964 860	1 960 000	2 000 000			1 964 860
		CONFEJES	300 000	300 000	270 000			259 478
		soutien aux Métiers de l'animation (parcours Animation sports, Bourses BAFA,...)	700 000	700 000				1 360 840
Loisirs éducatifs des jeunes (colos nouvelle génération,)						2 492 000		
protection des jeunes	800 000							
Sous-total - Action 2	77 275 000	72 821 000	70 610 000	66 698 995	71 476 330	69 211 938		
3	Actions particulières en direction de la jeunesse	service civique	134 000 000	160 000 000	146 000 000			390 000 000
		FEJ - expérimentations :	6 000 000					
		Sous-total - action 3	140 000 000	160 000 000	146 000 000	148 551 955	294 633 368	390 000 000
TOTAL BOP 163			229 987 400	245 521 000	229 300 000	232 680 224	392 209 662	476 719 699
Nouveauté 2014 BOP 411	projets innovants en faveur de la jeunesse							
	Objectif : Favoriser des politiques de jeunesse intégrées à l'échelle d'un territoire				100 000 000			
TOTAL BUDGET JEUNESSE ANNONCE					329 300 000			



Annexe 2 – Communiqué du Mouvement associatif concernant le CICE associatif



**COMMUNIQUÉ DE
PRESSE**
VENDREDI 18 NOVEMBRE 2016

L'ASSEMBLÉE NATIONALE VOTE LE CICE ASSOCIATIF !

Le Mouvement associatif se félicite de l'adoption cette nuit par l'Assemblée nationale, dans le cadre du projet de loi de finances 2017, de la mesure créant un crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires pour les organisations à but non lucratif. Annoncée par le Premier Ministre lors d'une rencontre avec Le Mouvement associatif le 7 octobre dernier, et soutenue par plusieurs parlementaires, cette mesure était attendue de longue date par le monde associatif.

Les associations comptent aujourd'hui 1,8 million de salarié.e.s, soit 10% de l'emploi privé ; elles sont au cœur de l'animation et du développement des territoires et créent des emplois au plus près des besoins de la population.

La mesure qui vient d'être adoptée répond à la demande portée depuis plusieurs mois par le Mouvement associatif et de nombreuses fédérations associatives d'être pleinement reconnus comme acteurs du développement et de l'emploi.

Les bénéfices de cette mesure viendront servir la capacité d'agir de milliers d'associations au service de la cohésion, de la solidarité et du développement local.

C'est également une mesure d'égalité fiscale qui vient réparer en partie le déséquilibre existant avec les entreprises privées lucratives depuis la mise en place du CICE.

Les associations employeuses bénéficieront donc d'un crédit d'impôt imputé sur la taxe sur les salaires, d'un taux de 4%, calculé sur les rémunérations versées aux salarié.e.s qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC, et ce à partir de 2017.

Le Mouvement associatif appelle maintenant les sénateurs à confirmer cette mesure, reconnaissant ainsi, au-delà des sensibilités politiques, tout l'apport des organisations associatives à l'économie de notre pays.

→ À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Porte-voix des dynamiques associatives, le Mouvement associatif rassemble plus de 600 000 associations (sur 1,3 millions d'associations répertoriées en France), réunies au sein d'une quinzaine d'organisations thématiques. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative. Le Mouvement associatif intervient sur quatre grands axes de réflexion et d'action : le bénévolat et le volontariat, l'économie, le dialogue civil et l'emploi.

MEMBRES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF



CONTACT PRESSE :

Fula MESIKA
Responsable communication
Le Mouvement associatif
01 40 36 80 10
fmesika@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif
28 Place Saint-Georges
75009 Paris.
01 40 36 80 10
lemouvementassociatif.org

Choisir
l'intérêt
général



Annexe 3 – Discours budget Patrick KANNER

Discours budget 2017

A Paris, le 30 septembre 2016

« Madame la secrétaire d'Etat, chère Hélène,

Monsieur le secrétaire d'Etat, cher Thierry,

Mesdames, Messieurs les directeurs d'administration,

Mesdames, Messieurs les journalistes,

C'est la troisième fois que j'ai la responsabilité de présenter un budget, et à chaque fois j'insiste sur un point: c'est un exercice éminemment politique. Mais derrière la répétition de l'exercice, les circonstances changent, et les défis sont donc en partie nouveaux. Le comité interministériel égalité citoyenneté reste d'actualité mais désormais s'y ajoute le projet de loi du même nom.

L'Euro est derrière nous mais la candidature aux JO devant.

La généralisation du service civique se poursuit, mais nous devons maintenant aussi assurer celle de la « garantie jeunes ». Le plan de redressement du CNDS est plutôt derrière nous, alors que nous annonçons un plan de développement des infrastructures sportives en Outre-Mer et en Corse.

De nouvelles réalités donc, mais toujours un cap. Car derrière le maquis de chiffres et les termes compréhensibles que des initiés, se dessinent les traits d'un projet de société.

Le Président de la République a indiqué lors d'un discours récent à Wagram, que l'essentiel dans cette période tumultueuse était de préserver la cohésion sociale.

Nous avons donc établi notre feuille de route autour de cet objectif prioritaire : promouvoir une France fraternelle. Nous avons un ministère moins médiatisé que d'autres mais un ministère qui en réalité est au cœur de cet enjeu présidentiel. Parce qu'il est le ministère de l'engagement de la citoyenneté.

Or, pas de France fraternelle sans un sens aigu du commun et une disponibilité pour agir au service des autres.

Parce qu'il est le ministère de l'emploi des jeunes et des habitants des quartiers prioritaires.

Pas de France fraternelle si une partie de la population est structurellement privée de perspective d'emploi, avec ce que cela implique en termes de revenus, d'épanouissement et d'intégration sociale.

Parce qu'il est le ministère du sport, cette activité à nulle autre pareille.

Pas de France fraternelle sans des occasions de se retrouver, de se rassembler. Le sport en procure comme aucune autre activité humaine.

Parce qu'il est le ministère de la mixité sociale et de l'égalité territoriale.

Pas de France fraternelle si le pays est morcelé, ghettoisé, et que les Français refusent de vivre les uns avec les autres. Méfions-nous des projets qui divisent !

Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des sports que j'ai l'honneur de diriger, mais surtout de servir, est donc un des piliers de l'action gouvernementale, et cela se traduit logiquement en termes budgétaires.



Le Gouvernement a la volonté d'assainir nos comptes publics, par respect pour nos engagements européens et par volonté d'autonomie face aux marchés financiers.

Nous serons passés d'un déficit qui représentait 5,1% de la richesse nationale fin 2011 à un déficit de 2,7% en 2017, soit une réduction de presque moitié. Mais cette volonté se conjugue avec une baisse des impôts pour les plus modestes, et la préservation de domaines d'intervention prioritaires. Ceux dont j'ai la charge, et notamment la jeunesse, en font partie.

Ainsi, quand sur ces deux dernières années, l'évolution du budget de l'Etat est contenue, avec une faible augmentation de 0,6%, le budget de mon ministère croît, lui, de 19,5% depuis 2015.

D'abord 15% d'augmentation entre 2015 et 2016 puis à nouveau 8% d'augmentation cette année, entre 2016 et 2017.

Cela aboutit pour les grandes masses, à un budget :

- Jeunesse et vie associative de 477 millions d'euros

- Sport de 521 millions d'euros

- Et Ville de 411 millions d'euros

A quoi plus précisément sera dédié cet argent ?

Pour le premier enjeu que j'ai évoqué, promouvoir l'engagement et la citoyenneté, nous avons clairement un dispositif phare : le service civique.

Nous avons un objectif ambitieux pour le service civique : le rendre universel. Cela veut dire qu'à échéance 2018-2019, la moitié d'une génération, 350 000 jeunes, pourra faire un service civique.

En 2012, nous étions sur des flux plus proches de 15 000 jeunes par an...

En un quinquennat, nous aurons donc multiplié ce chiffre par 10 puisque l'objectif 2017 est de 150 000 jeunes. Face à cet objectif, il faut des moyens.

Des moyens financiers : mon Ministère reçoit 96 millions d'euros supplémentaires soit 390 millions au total pour assurer cette montée en charge exceptionnelle.

Des moyens humains : 50 postes seront ouverts pour accompagner cette belle montée en charge.

Dans cette volonté de diffuser une véritable culture de l'engagement dans notre pays, nous prenons des mesures législatives que je m'apprête justement à défendre au Sénat après les avoir fait voter à l'assemblée.

Je pense notamment à la création d'un congé d'engagement ou encore à la reconnaissance de l'engagement dans les parcours universitaires. Mais ces dispositions, comme le développement du service civique d'ailleurs, reposent en partie sur la vitalité du secteur associatif. C'est pourquoi, nous le soutenons à divers titres, de diverses manières. J'en évoque ici deux seulement :

- La mobilisation de 15 millions d'euros du PIA pour le chantier présidentiel « La France s'engage » qui vient soutenir les initiatives d'intérêt général les plus innovantes et les plus prometteuses - 22 millions d'euros pour la formation de 150 000 bénévoles et le maintien de 5600 postes FONJEP

Par ailleurs, les associations portaient depuis la mise en place du CICE une revendication légitime de soutien à l'emploi dans leur secteur.



Alors que nous avons célébré dans la cour de ce ministère les 115 ans de la loi de 1901 avec les représentants du mouvement associatif, le Gouvernement est prêt à montrer sa volonté de soutenir les associations. Nous répondrons donc le 7 octobre prochain à cette revendication par une mesure fiscale d'ampleur, qui bénéficiera aux 200 000 associations employeuses.

Sur le deuxième enjeu, celui de l'emploi justement, nous développerons la garantie jeunes de telle sorte que tout jeune qui répond au critère et qui souhaite en disposer puisse le faire.

C'était l'engagement du Premier Ministre en avril dernier, et ce que nous allons faire.

Désormais tous les territoires français seront concernés.

Autre dispositif qui marche très très bien, et qui bénéficie pour plus d'un tiers aux jeunes, c'est le dispositif «embauche PME».

Entre 2016 et 2017, plus de 600 000 jeunes auront profité de ce dispositif.

700 millions d'euros supplémentaires y seront consacrés en 2017.

Je rappelle que les associations y sont éligibles et d'ailleurs 10 000 en ont été bénéficiaires depuis le début de cette année. Je veux aussi rappeler la création et la mise en place au 1er janvier de cette année de la prime d'activité. Elle constitue un complément de revenu tout à fait substantiel pour des travailleurs modestes, des travailleurs qui en moyenne gagnent moins de 1500 euros par mois.

J'ai veillé à ce que les jeunes y soient éligibles, c'est le cas, et plus de 500 000 d'entre eux en sont déjà bénéficiaires. Pour ce qui relève plus directement du budget de mon ministère, j'évoque entre autres mesures, le développement des EPIDE, les établissements d'insertion dans l'emploi, qui se voient doté de 28 millions d'euros en vue de la création de deux nouveaux centres notamment.

Il y a aussi le plan « Sesame » qui prépare aux métiers du sport et de l'animation dans lesquels il y a de nombreux débouchés. 1500 jeunes en difficulté d'insertion en bénéficieront en 2017 grâce à une enveloppe de 3,8 millions d'euros.

Et puisque nous arrivons sur l'enjeu sportif, je vais céder la parole à Thierry Braillard, qui va préciser comment sont utilisés les 520 millions consacrés à ce domaine.

Hélène Geoffroy présentera ensuite le budget de la politique de la ville, et je conclurai avant que nous répondions tous les trois à vos questions. »

[Discours de Patrick KANNER, Projet de Loi de Finances 2017](#)



Annexe 4 – Auditions du Cnajep

Deux auditions - en avril 2016 avec Daniel ZIELINSKI et Gérard BESSIERE, Inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports, dans le cadre d'une Mission d'évaluation des dispositifs de soutien à la vie associative et en septembre 2016 avec Patrick VIGNAL député et rapporteur pour avis sur la mission « Sports, jeunesse, vie associative » du PLF 2017- ont permis au Cnajep de porter notamment les positionnements suivants :

- L'importance de réfléchir à la place de la vie associative dans la stratégie de l'Etat territorialisé : l'Etat doit prendre en compte la vie associative de manière transversale dans l'ensemble de ces directions déconcentrées, former ces agents, promouvoir la vie associative auprès des collectivités publiques, inciter à développer des politiques publiques en matière d'appui à la vie associative (financements, simplification administrative et dialogue formalisé). Redessiner le paysage associatif autour de relations partenariales avec les pouvoirs publics.
- L'importance de la place prise par les réseaux pour le soutien aux associations : l'Etat doit soutenir et encourager les réseaux et la coopération entre les réseaux (favoriser les logiques de CPO).
- L'enjeu de transition et de prospection porté par les coordinations, têtes de réseau et associations : l'Etat doit soutenir les expérimentations, les études, les recherches. Encourager la dynamique associative, les expérimentations même originales, ...
- L'importance de ne pas confondre maillage/mutualisation pour développer, coopérer, expérimenter et rationalisation/rationnement pour des économies !



Annexe 5 – Extrait choisi de l’Avis n° 4126 présenté au nom de la commission des affaires culturelles et de l’éducation sur le projet de loi de finances pour 2017, Tome x sport, jeunesse et vie associative par M. PATRICK VIGNAL, Député.

[...] Au-delà de la question des volumes, les modes de financement ont également beaucoup évolué ces dernières années au détriment des subventions pour privilégier des marchés publics et des appels à projet de plus en plus restrictifs, qui ne laissent aux associations ni visibilité sur le financement, ni marge d’innovation dans la mise en place d’actions sur le terrain.

La question des subventions est pourtant primordiale pour le monde associatif qui a toujours privilégié ce mode de financement. Or, elles sont en net recul puisqu’elles représentaient 34 % des ressources des associations en 2005 contre 24 % en 2011. Ce mouvement de fonds est porteur de défiance, de déperdition d’énergie pour les associations qui finissent par renoncer à se porter candidates à ces marchés au profit du secteur lucratif et accrédite l’idée que les collectivités publiques contraintes budgétairement délèguent aux associations une partie de l’action publique pour qu’elles la mettent en œuvre à moindre coût [...] page 30.



Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits humains et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux... Le Cnajep constitue ainsi un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes. Le Cnajep est un membre fondateur et actif du Forum européen de la Jeunesse. Pour plus d'infos : www.cnajep.asso.fr